



AR PREFECTURE

016-200054047-20190328-2019\_03\_28\_20-DE  
Reçu le 01/04/2019

accessible l'Eglise Saint-Vincent des dérogations vont être sollicitées au titre des monuments historiques et de leurs abords.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve l'intégration des établissements recevant du public de Saint-Germain à l'Agenda de Confolens.
- Approuve la demande de dérogation au titre des monuments historiques et de leurs abords pour les cheminements d'accès à l'agence postale communale et à l'ancienne mairie, ainsi que pour les travaux nécessaires pour rendre accessible l'Eglise Saint-Vincent.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 29 mars 2019



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

